



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE D'ALIGNEMENT 25TER ROUTE DE SAINT PAUL AR N°1

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

- Vu** la demande d'alignement de Maître Nicolas GOULET relative à la propriété des conjoints LECLERC sise 25 ter, route de Saint Paul cadastrée section A R n° 1 à Pont-Audemer,
- Vu** l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'absence de plan d'alignement,

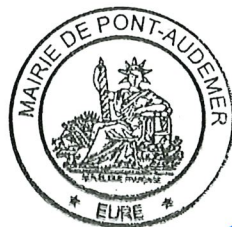
ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A R n° 1 bordant la route de Saint Paul (V.C. n° 518).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 15 mai 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS